

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.09

Nombre de membres:

Afférents au Conseil Municipal 29 En exercice 29

Qui ont pris part à la délibération 24 Pour :

Contre: 0
Abstention 0

24

Date de la convocation : 23 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

<u>Présents</u>: M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie VIGNE, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, M. Jean-Pierre JAMMES, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

<u>Pouvoir(s)</u>: M. Patrick FERRARI pouvoir à Mme Valérie VIGNE, M. Félix MANERO pouvoir à M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Thérèse FOISSAC pouvoir à Mme Annette BALAGUE, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à Mme Monique PONS.

Absent(s) excusé(s): Mme Lylia CHALLAL, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

<u>Secrétaire de séance</u> : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : ADHESION AUX AMIS DE LA GENDARMERIE

Exposé:

Le comité de Toulouse Saint-Michel des Amis de la Gendarmerie, lequel est adossé à la compagnie de Toulouse Saint-Michel dont dépend la communauté de brigades de Castelginest sollicite l'adhésion de la commune d'Aucamville au comité des Amis de la Gendarmerie.

Ce geste manifesterait le soutien de la commune à l'action de la brigade locale de Gendarmerie.

Cette association a pour vocation de mieux faire connaître la gendarmerie, la faire apprécier et la soutenir.

Décision:

Le Conseil Municipal,

Vu la demande des amis de la gendarmerie, Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 23 janvier 2023,

Entendu l'exposé de M. DUBLIN, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'adhérer aux Amis de la gendarmerie.

<u>Article 2</u>: de s'acquitter annuellement de la cotisation correspondant à cette adhésion. Pour l'année 2023, l'adhésion est de 100 €.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement